

Devenir animateur prévention dans le secteur sanitaire et médico-social (AP SMS)



Qualifiante

50 heures

soit 6 jours de formation

Modalité pédagogique

PRÉSENTIEL

CLASSE VIRTUELLE



Objectif

Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'établissement. S'inscrire en tant qu' AP SMS dans cette démarche de prévention. Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention. Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'établissement est concerné.

— EN RÉSUMÉ

Les stagiaires apprendront à structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'établissement. Ils acquerront une méthodologie d'observation et d'analyse de situation de travail et sauront concevoir, cadrer et mettre en œuvre des projets de prévention répondant à des priorités d'action dans l'établissement (potentiellement TMS Pros si l'établissement est concerné).

— COMPÉTENCES VISÉES

- Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels, globale, mobilisatrice et pérenne dans son établissement.
- Concevoir, cadrer et animer un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'établissement.
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail.

— PÉDAGOGIE

Le stage comprend des périodes de formation en présentiel et des travaux applicatifs d'intercession dans l'établissement impliquant l'animateur et le dirigeant. Les travaux engagés font de plus l'objet d'un accompagnement par le formateur. La formation s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

— CONTENU DE L'ÉVALUATION

Les évaluations certificatives portent sur :

- L'analyse de l'activité et la détermination des facteurs de risques de TMS, sur étude de cas.
- L'état des lieux en santé et sécurité au travail de l'établissement, point de départ de la démarche de prévention.
- Le cadrage et la mise en œuvre d'un projet de prévention correspondant à une priorité dans l'établissement (TMS Pros par exemple).
- L'analyse de situations de travail réalisée jusqu'à la définition de mesures dans le cadre du projet.

Validité du certificat :

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention SMS (MAC) » d'une durée de 14 heures et de satisfaire aux épreuves certificatives.

Le programme

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur sanitaire et médico-social.
- État des lieux d'un établissement pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités.
- Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et conditions de réussite.
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS.
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...).
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration.
- Méthodologie de conduite de projet(s) de prévention avec établissement d'une note de cadrage.
- TMS Pros dans le cas d'un projet de prévention des TMS d'un établissement ciblé ou souhaitant rentrer dans le programme national.

Référence —

AP101MS

PRÉREQUIS

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription). Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'AP SMS et du dirigeant. La journée de formation du dirigeant est un préalable obligatoire.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

6 jours (42h de formation en présentiel organisés en 3j + 2j + 1j,
2 x 2,5 jours de travaux applicatifs dans l'établissement,
2 demi-journées d'accompagnement de 4 heures dans l'établissement en commun avec le dirigeant.

PUBLIC

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les établissements d'hébergement et d'accueil de personnes âgées (HAPA), hôpitaux ou cliniques s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets.

ORGANISATION

4 à 8 stagiaires.

INTERVENANT

Formateur certifié pour former et accompagner les AP SMS et dirigeants du secteur SMS. Ce formateur fait partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

ÉVALUATION

À l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Animateur prévention SMS » valable 36 mois.

TARIF INTER : 2 900 €

[CALENDRIER DES DATES INTER](#)

Compétences Prévention est **habilité par l'Assurance Maladie des Risques Professionnels et l'INRS** pour dispenser cette formation.

Dans le cadre du ciblage TMS Pros, cette formation est **recommandée par les Carsat** car elle permet de répondre aux exigences TMS Pros.